



RENCONTRE 2021 AUTORITE TERRITORIALE

Le syndicat UNSA Mairie Saint - Paul est le **seul** syndicat de la collectivité, élu lors des dernières élections professionnelles de 2018, ayant une représentation **dans toutes les instances sociales** de la structure (Comité Technique, Comité d'Hygiène et de Sécurité des Collectivités Territoriales, CAP A, B, C et CCP A, B, C).

Notre section syndicale locale est intégrée dans l'Union régionale, UNSA Territoriale de la Réunion. Tout en continuant à être **autonome, responsable et efficace**, nous serons présents tout au long de cette mandature pour être un partenaire privilégié de la collectivité afin de co-construire ensemble des projets pour améliorer la carrière, la santé, la sécurité et le bien être des agents communaux.

Nous serons donc présents pour continuer à défendre les chantiers suivants :

Prime Covid 19 pour les agents mobilisés pendant le confinement de mars à mai 2020.

Promotion interne et avancements de grade avec une vraie politique de gestion du personnel basée sur des critères objectifs définis dans les lignes directrices de la collectivité (postes inscrits au tableau des effectifs, vacances de postes, prise en compte des agents qui ont passé des concours et examens professionnels ...).

Titularisation avec un plan pluriannuel basé sur des critères objectifs et justes tels que l'ancienneté, la manière de servir (**Projet de mandature** qui devrait être mis en place rapidement).

Dialogue social à instaurer de manière régulière, de qualité et respectant les engagements pris.

Lignes directrices sur les conditions de santé, prévention, sécurité au travail et bien-être des agents sur les sujets suivants :

- document unique d'évaluation des risques professionnels tenant compte des RPS dans le cadre d'un plan d'actions structuré,
- médecin de prévention,
- assistante sociale avec un budget dédié en lien avec le COS
- assistants de prévention à relancer via la lettre de cadrage de l'autorité

GPEEC (Gestion Prévisionnelle des Effectifs Emplois et Compétences): dispositif à mettre en place dans le cadre de la réorganisation des services tout en tenant compte d'une véritable offre de mobilité interne au sein de la collectivité.

Plan de formation : application d'une démarche de mise en place de modules adaptés à l'évolution professionnelle des agents au bénéfice de l'ensemble du personnel.

RIFSEEP : remise à plat du régime indemnitaire qui doit être plus juste et qui profite à l'ensemble du personnel (mise en place d'un montant minimum depuis le 1er groupe), en réformant la délibération existante et en réalisant l'extension aux grades manquants. Cette démarche doit se dérouler en totale concertation avec l'ensemble des représentants du personnel. Il n'y a pas de réelle prise en compte des conditions de travail rattachées à chaque poste.

Revalorisation de la **participation mutuelle** pour l'employeur et de la part employeur sur les **tickets restaurants** pour augmentation du montant forfaitaire du ticket (jusqu'à 60 % pour la part employeur, 6 € en engagement de campagne), attribution des tickets sur 12 mois, augmentation du nombre de tickets par mois (20 jours travaillés) (ex: Perte de 63 tickets pour une année pour chaque agent des bibliothèques, affilié).



RENCONTRE 2021 AUTORITE TERRITORIALE

Télétravail : Mise en application du cadre strict de la loi afin de déployer une véritable démarche généralisée à tous les agents de la collectivité car aujourd'hui, la collectivité accorde la mise en place du dispositif au coup par coup sans regarder la situation globale des agents.

NBI : respect strict du décret pour les postes éligibles au sein de la collectivité.

Revalorisation des salaires des agents contractuels sans perte de l'ancienneté (**CDI**).

Gestion des **heures supplémentaires** : mise en place de règles équitables pour le paiement de ce temps supplémentaire de travail (Nombre d'heures, montant du forfait).

Astreinte semaine : application stricte de la réglementation nationale pour tous les agents mobilisés.

Mise en place d'un système de compensation équitable (au choix de l'agent) pour l'ensemble des sollicitations du personnel aux différents dispositifs mis en place pour le bon fonctionnement de la collectivité (PC ORSEC, élections, astreintes, autres).

Renouvellement des **agents en CDD et en PEC** sur la base de la manière de servir indiquée par la hiérarchie *a minima*.

ATSEM et agents de la Restauration Scolaire : augmentation du quota d'heures des agents pour passage aux 35 heures pour permettre aux agents d'exercer pleinement leurs missions par rapport aux conditions sanitaires actuelles. Reconnaissance du CAP Petite Enfance pour exercer le poste d'ATSEM ou ASEM dans les écoles.

Mise en place d'une décentralisation des bureaux de vote dans les mairies annexes pour permettre aux agents dans les quartiers de pouvoir voter pour les prochaines **élections professionnelles de 2022** dans le cadre d'une démarche de proximité.

Report du cumul des heures de décharge syndicale non prises sur l'année 2020 pour permettre leur utilisation en 2021 et 2022 suite au contexte exceptionnel de l'épidémie de la Covid 19.

Egalité Hommes / Femmes : respect de la réglementation *a minima* voire mise en place d'une véritable politique volontariste pour une application concrète et réelle dans les recrutements, les salaires et les régimes indemnitaires mis en place.

Personnel RQTH : développement d'une politique volontariste pour recruter et intégrer les agents présentant des handicaps au sein de la collectivité.

Réorganisation des services : souhait d'être associé à la démarche qui sera menée par la collectivité.

Notre syndicat sera présent pour vous accompagner et construire ensemble, dans une démarche respectueuse, ambitieuse et professionnelle afin de défendre les intérêts et droits des agents communaux de notre collectivité.

Les membres du bureau syndical de l' UNSA Mairie de Saint Paul



UNSA Territorial La Réunion

15 Rue Pierre de Coubertin 97490 Sainte Clotilde

Mail : unsamsd@hotmail.fr

Téléphone : 0262931624 / 0692358116

UNSA – Mairie de Saint-Paul

Contact : Soraya ISSOP MAMODE

Mail : unsa.msp@mairie-saintpaul.fr

Téléphones : 0262704323/0692 88 4928